

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

Présents : Flore THEROND – Pascal FRAZZONI, - Patrick BOSC –Marie-Aude SAINT-PIERRE, Rolland MEJEAN, Lydie COUDERC, Marthe PEDULLA, Guillaume BELLATON, Claude BEAU, Gaspard PICANDET

Absents ayant donné procuration : - Marie BOUCHE à Guillaume BELLATON

Secrétaire de séance : Patrick BOSC

Après avoir salué l'assemblée, Madame le Maire donne lecture du Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Mai 2014

Approuvé à l'unanimité

Intervention de Mr PAUGET adjoint au Chef de Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine

Madame le Maire donne la parole à Mr PAUGET invité pour la présentation de l'AVAP (document d'urbanisme qui remplacera les ZPPAUP existantes) :

Les ZPPAUP, arrivent à échéance au mois de juillet 2015 et seront remplacées par l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Quelques modifications seront apportées. Par rapport à la ZPPAUP de nouveaux éléments seront ajoutés (éléments historiques, patrimoine culturel, savoir-faire, objectif du développement durable). Des groupes de travail et des instances consultatives seront mis en place pour permettre une consultation très poussée. Cette opération sera soumise à enquête publique et peut prendre entre 18 mois et deux ans pour sa réalisation. Le Conseil Municipal est le seul qui peut décider s'il choisit d'adopter ce document ou pas. Dans le cadre de la discussion, est évoquée l'éventualité d'AVAP en intercommunalité, Ispagnac étant engagé dans la démarche AVAP, la question peut se poser sur la participation de Quézac à cette démarche pour la réalisation d'un document intercommunal.

Après avoir remercié Mr Pauget pour son intervention, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal et demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

- Convention de mise à disposition pour remplacement de congés annuels
- Recrutement d'un adjoint administratif pour 7 h hebdomadaire

Avis sur le projet SAGE Tarn-Amont

Mr BELLATON expose :

Le Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn a plusieurs compétences dont le contrat de rivière et notamment le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui concerne 69 communes comprises dans la Lozère, le Gard et l'Aveyron. Le 1^{er} SAGE arrive à terme. Un nouveau projet (document de planification de la politique locale de l'eau pour les ans à venir a été adopté par la CLE (Commission Locale de l'Eau). Il est demandé aux communes d'émettre un avis. Ce schéma comporte les 6 orientations suivantes : - Structurer la Gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-Amont – Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eaux – Gérer durablement les eaux souterraines karstiques – Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau – Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours – Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire.

Le projet de SAGE comporte trois documents :

Un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), un règlement et un atlas cartographique
Après ouïe de l'exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet.
Approuvé à l'unanimité

Régie de recettes au Village de Gîtes de Blajoux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une régie de recettes a été créée au Village de Gîtes de Blajoux en 2004.

Elle indique que compte tenu de l'évolution de la réglementation qui prévoit d'inclure les chèques dans le plafond de l'encaisse, il y a lieu d'augmenter l'encaissement de la régie de recettes du Village de Gîtes de Blajoux. Elle propose de fixer le montant à 2000.00 € au lieu de 500.00 € fixé antérieurement.

Approuvé à l'unanimité

Repas avec animations au Village de Gîtes de Blajoux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Responsable du Village de Gîte sollicitant la modification des tarifs proposés pour les repas organisés par le Village de Gîte durant la saison estivale. Elle propose de fixer le prix du repas avec animation à 15 € par adulte. Les tarifs repas enfants (7€) et repas adultes sans animation (12 €) restent inchangés.

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du PED

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % pour les divers équipements qui ont été réalisés.

Approuvé à l'unanimité

Décision modificative

Afin d'effectuer la 2^{ème} tranche, il y a lieu de rajouter des crédits sur le programme N° 9224 Enfouissement des réseaux du Villaret comme suit :

Dépenses		Dépenses	
<u>Programme 9225</u>		<u>Programme 9224</u>	
Travaux divers		<u>Enfouissement des réseaux du Villaret</u>	
Article 2312	- 8000.00 €	Article 2312	+ 8000.00 €

Approuvé à l'unanimité

Remplacement congés

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition entre la Commune et le Centre de Gestion de la Lozère pour le remplacement de la Secrétaire pendant ses congés annuels soit du 28 Juillet au 14 Août. Mademoiselle Ludivine DERANCY assurera cette fonction durant la période de congés de la secrétaire.

Approuvé à l'unanimité

Recrutement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la charge de travail du secrétariat, nécessite un emploi à plein temps. Or, la secrétaire ne travaillant pour convenance personnelle qu'à 80 % soit 28 h par semaine, elle propose de recruter un agent à temps non complet soit 20 % (7 heures hebdomadaires) pour compléter le temps de travail de la secrétaire.

Approuvé à l'unanimité

IHTS et IAT du personnel communal

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des heures supplémentaires effectuées par la Secrétaire de Mairie à l'occasion des deux scrutins électoraux écoulés (mois de mars et mai). De plus, elle assiste aux séances du Conseil Municipal qui se tiennent au-delà de son temps de travail. Elle propose d'indemniser les heures supplémentaires effectuées depuis les élections municipales (soit 30 heures sous forme d'IHTS) à savoir 326.50 € brut.

Par ailleurs, Mme le Maire souligne la qualité du travail réalisé par la secrétaire et compte tenu de son avancement de grade propose de porter l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) au taux de 3.99 % ce qui conduira à un montant mensuel de 123.50 €.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Mise en place d'une aide pour l'amélioration de l'Habitat :

Suite à l'intervention de Mr Pauget qui a rappelé le dispositif mis en place par l'ancienne municipalité entre 2001 et 2008 mais son abandon à partir de 2008 dans la mesure où aucune demande d'aide n'était plus enregistrée, il est proposé un sondage auprès des habitants afin d'évaluer les projets de ravalements et de restaurations de toitures. En fonction des besoins exprimés, le Conseil décidera éventuellement de reconduire un tel dispositif pour lequel les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.

- Horaires d'été :

Comme chaque année, durant la saison estivale le secrétariat de mairie sera ouvert au public tous les matins du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

- Cessation d'activités du Multiservices le Vival à Blajoux

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, Mme le Maire avait signalé la cessation d'activité des gérants actuels à compter du 05 novembre prochain. Elle signale avoir rencontré avec Patrick BOSCH, Mr Palbrois boulanger à Ste-Enimie qui souhaite se porter acquéreur du fonds de commerce afin de pouvoir installer dans les locaux le fournil et un point de vente de sa production. Il maintiendrait les deux points de vente actuels à Sainte-Enimie et Ispagnac.

La date du prochain conseil Municipal a été fixée au 04 Septembre 2014 à 18 h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30